

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM JAPON 225 YEN Part C: FR0011950708 CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CM-AM JAPON 225 YEN est un OPCVM nourricier du fonds maître CM-AM INDICIEL JAPON 225. Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

L'objectif de gestion du fonds nourricier est de suivre la performance de l'indice NIKKEI 225 Net Total Return, en yens, quelle que soit son évolution.

L'indice NIKKEI 225 Net Total Return (Dividendes Nets Réinvestis) (Code Bloomberg NKYNTN) est retenu en cours de clôture et exprimé en yen.

L'investisseur subit le risque de change entre la devise de l'indice (JPY) et la devise de la part (EUR).

L'OPCVM nourricier est investi en permanence et en totalité en parts de l'OPCVM maître, et à titre accessoire en liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux. Dans un but de réalisation de son objectif de gestion, l'OPCVM nourricier pourra utiliser des instruments financiers à terme à travers une vente de contrats sur devises EUR/JPY à titre de couverture de ses actifs.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- 90% à 110% aux actions de l'indice NIKKEI 225 ;
- 90% à 110% au yen (JPY).

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

L'OPCVM a pour objectif de gestion de répliquer la performance de l'indice NIKKEI 225 Net total Return, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution.

L'OPCVM est un fonds à gestion indiciaire et aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice à un niveau inférieur à 2% ou 15% de la volatilité de l'indice de référence.

La stratégie d'investissement repose sur une exposition de l'OPCVM en contrats sur indice NIKKEI 225 alors que le portefeuille physique est investi essentiellement en actions composant l'indice CAC 40 en tenant compte de leur pondération dans cet indice et en OPCVM et FIA éligibles au PEA.

L'investissement en actions et en OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA est couvert par des contrats sur indice CAC 40 afin que le portefeuille soit exposé à 10% maximum en actions du CAC 40.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- De 90% à 110% aux actions de l'indice NIKKEI 225 ;
- De -10% à 10% en actions du CAC 40.

- De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM se réserve la possibilité de recourir au ratio dérogatoire prévu dans l'article R 214-22 du COMOFI permettant d'investir jusqu'à 20% de ses actifs en titres d'un même émetteur et jusqu'à 35% de son actif pour un seul émetteur si des conditions exceptionnelles du marché l'exigent dans le cadre de la réplique de l'indice CAC 40.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en actions du CAC 40, et d'autre part dans un but d'exposition aux actions de l'indice NIKKEI 225, et dans un but de couverture contre le risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 20% de l'actif net.
- des dépôts, des liquidités jusqu'à 10% de l'actif net en yens afin d'assurer le dépôt des contrats futurs sur l'indice NIKKEI 225, des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

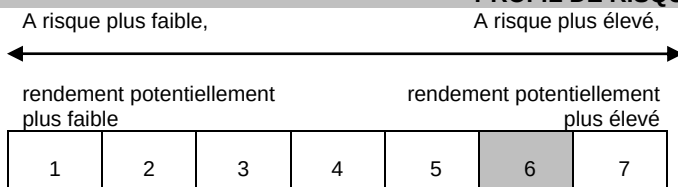
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de Bourse du jour suivant.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés français ou japonais ou américains, ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris ou de la Bourse de Tokyo ou de la Bourse de Singapour ou des bourses américaines ou un jour où l'OPCVM maître ne valorise pas.

Les ordres de souscriptions et de rachats de l'OPCVM maître sont centralisés chaque jour à 18h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de Bourse du lendemain.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte à l'indice NIKKEI 225, pouvant entraîner une forte volatilité et donc de fortes variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie (via l'OPCVM maître) : Le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré, notamment des contrats de dérivés conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

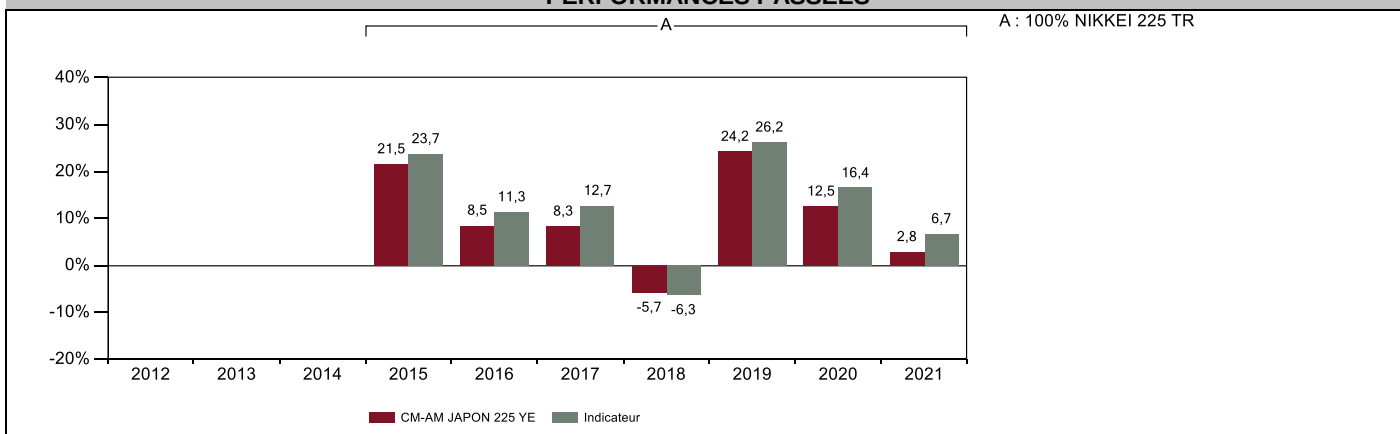
FRAIS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTRÉE	2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0,70% TTC
FRAIS PRELEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Celle de l'indice tient compte des dividendes nets.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 01/12/2014

DEVISE DE LIBELLE : EURO

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM et sur l'OPCVM maître (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Service marketing et communication

4, rue Gaillon – 75002 PARIS.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

RÉGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est également éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 Paris

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/05/2022.